

**P. SAGARD - Ph. CODERCH-HERRE - J. JUSTAFRE**  
**R. SAGARD - J. CODERCH**

13, Rue de l'Ange, 66000 PERPIGNAN - Tél. : 04 68 34 42 13

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le **VENDREDI 10 JUIN 2022, à 9 heures**, au Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN 66000, 5, Boulevard des Pyrénées (salle du Tribunal de Commerce) :

## DÉSIGNATION

COMMUNE DE **THUIR** (66300) :

### Résidence « Pôles Santé des Aspres »

Dépendant d'un ensemble immobilier composé de deux bâtiments A et B, cadastré :

- Section AC n° 186 pour une contenance de 19 centiares,
- Section AC n° 620 pour une contenance de 17 ares 52 centiares,
- Section AC n° 622 pour une contenance de 11 ares 05 centiares,

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un EDD et RC aux termes d'un acte établi par Maître VALENCIA, Notaire à THUIR, le 31 Mai 2010, publié le 25 Juin 2010, volume 2010 P n° 4239 suivi d'une attestation rectificative publiée le 6 Septembre 2010 volume 2010 P n° 5872.

EDD et RC modifié par :

- acte de Maître VALENCIA du 21 Mai 2010, publié le 22 Juillet 2010, volume 2010 P n° 4831 suivi d'une attestation rectificative publiée le 4 Octobre 2010 volume 2010 P n° 6599
- acte de Maître VALENCIA publié le 6 Avril 2011, volume 2011 P n° 2779
- acte de Maître VALENCIA publié le 7 Juin 2011, volume 2011 P n° 4363
- acte de Maître VALENCIA publié le 28 Juillet 2015, volume 2015 P n° 4822

### LE LOT NUMÉRO SIX (6) :

Au premier étage du Bâtiment A, un local (pièce unique) (entrée 6,23 m<sup>2</sup> + pièce 86,36 m<sup>2</sup>) et les 86/1018<sup>es</sup> des parties communes spéciales du Bâtiment A et les 43/1036<sup>es</sup> des parties communes générales.



**LE LOT NUMÉRO QUARANTE-HUIT (48) :** au sous-sol du Bâtiment B :

Emplacement de parking couvert portant le n° 48 sur le plan (emplacement 27) et les 1/1018<sup>es</sup> des parties communes spéciales et les 1/1036<sup>es</sup> des parties communes générales (emplacement non matérialisé au sol).

Le tout plus amplement décrit dans un procès-verbal descriptif établi par M<sup>e</sup> FOURCADE le 19 Janvier 2022 complété d'un rapport des diagnostics immobiliers établi par le cabinet DIAG & Associés.

## MISE À PRIX

**CINQUANTE MILLE EUROS**, ci : **50 000,00 €**

AVEC FACULTÉ DE BAISSÉ DE UN QUART EN CAS DE CARENCE D'ENCHÈRES

## OCCUPATION ET SYNDIC

Lesdits lots, **LIBRES**, sont « bruts de décoffrage »

Le syndicat des copropriétaires est le cabinet DOMIANS 15, Av. Albert Einstein à PERPIGNAN.

## VISITE

La visite des biens, objet de la vente, est fixée au **MERCREDI 25 MAI 2022 de 9 heures à 10 heures** avec le concours de la SCP SOLER, Huissier de Justice associés.

## CRÉANCIER POURSUIVANT

La **SCP Delphine RAYMOND** prise en la personne de Maître Delphine RAYMOND, Mandataire Judiciaire, commise suivant jugement d'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire en date du 13 Juin 2013 et par la suite, par Jugement du TGI de PERPIGNAN en date du 8 Janvier 2015 d'une procédure de Liquidation Judiciaire.

## LIEUX DE CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTES

Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Perpignan, 5, Bd des Pyrénées, 66000 PERPIGNAN (RG n° 22/00028)

ou au cabinet de la :

SCP P. SAGARD - Ph. CODERCH-HERRE - J. JUSTAFRÉ - R. SAGARD - J. CODERCH,  
Avocat, 13, Rue de l'Ange - 66000 PERPIGNAN - Tél. : 04 68 34 42 13

**Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de PERPIGNAN.**

